Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 9

Rubrik: Chronique autrichienne

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE AUTRICHIENNE[1]

(De notre correspondant particulier.)

L'armée sans inspectorat général. — Le budget militaire pour 1914-1915. — Le réarmement de l'artillerie. — Le budget de la landwehr pour 1914-1915. — Nouveaux cours pour officiers-ingénieurs d'artillerie. — Création d'un deuxième bataillon de pontonniers.

Les manœuvres de montagne de cette année, en Bosnie, après s'être brillamment déroulées, se sont terminées d'une manière tragique et sanglante : le 28 juin, l'archiduchéritier François-Ferdinand, qui, en sa qualité d'inspecteur général de toutes les armées, avait assisté aux manœuvres des 15e et 16e corps d'armée, tomba, ainsi que son épouse, victime d'un infâme attentat.

La dynastie, l'Etat et tout particulièrement l'armée et la marine éprouvent de ce chef une grande et douloureuse perte.

Par suite du décès de l'archiduc François-Ferdinand, l'armée se trouve ainsi privée de son inspecteur général. Elle ne s'est, jusqu'à présent, jamais trouvée dans une telle situation. L'archiduc François-Ferdinand était en outre vis-à-vis de l'armée le représentant le plus autorisé de l'Empereur.

Ces attributions étendues expliquent le fait que l'archiduc possédait son propre cabinet militaire, cabinet que la mort du prince vient de dissoudre, puisque l'inspectorat général ne sera pas attribué, pour le moment, à un seul et unique personnage.

Les attributions de l'archiduc et inspecteur général, pour autant qu'il s'agit de grandes manœuvres ou de cérémonies spéciales nécessitant un apparat militaire, seront maintenues ; tandis que la coopération à la direction générale des armées, ainsi qu'à toutes les questions d'organisations, d'instructions, d'armements, etc..., ne seront plus de son ressort. Les instances ordinaires : ministre de la guerre, chef d'état-major, cabinet militaire impérial et, cas échéant — dans les cas intéressant tout particulièrement une certaine arme — l'inspecteur intéressé, resteront seuls compétents. Il s'agit donc d'une modification radicale de la direction générale de l'armée et de son organisation primordiale.

Afin de soulager le vieil empereur, un décret autographe impérial a déchargé l'archiduc Frédéric, inspecteur de l'armée, de sa fonction de commandant en chef de la landwehr et l'a attaché au service de l'empereur, en qualité de commandant en chef de l'armée

[1] Cette chronique était rédigée au moment de la déclaration de guerre. Un retard dans la transmission nous a empêché de la publier dans notre livraison d'août.

de campagne. De ce chef, l'archiduc dirigera aussi les grandes manœuvres finales connues sous le nom de « manœuvres impériales ».

L'archiduc Frédéric, qui a atteint sa 59e année le 4 juin, remplissait, depuis sept ans, les fonctions de commandant en chef de la landwehr et, depuis neuf ans, celle d'inspecteur d'armée.

Dans les cercles militaires, on parle pour le remplacer dans le commandement en chef de la landwehr autrichienne de l'archiduc Eugène qui, depuis deux ans, avait cessé, pour raisons de santé, tout service actif ; il est également question, pour ce poste, de l'archiduc Pierre-Ferdinand, qui commande, à Vienne, un corps d'infanterie ; l'archiduc Pierre-Ferdinand est âgé de 41 ans.

On ne sait encore rien quant à la nomination de nouveaux inspecteurs d'armée ; outre le poste occupé jusqu'à présent par l'archiduc Frédéric, il y aura à repourvoir celui qui devient vacant par suite du décès du plus jeune des inspecteurs d'armée, le général baron Leithner.

* * *

Dans leur assemblée du 28 avril, à Budapest, les délégués des deux parlements ont, après une session de plusieurs semaines et des discussions approfondies, adopté le projet des dépenses et des recettes communes pour le budget 1914-1915 et voté un ordre du jour de confiance aux ministres[1].

L'administration militaire de son côté a attaché toute son attention à l'étude des questions relatives au développement technique de l'armée et les a fait figurer dans le budget. Les postes importants du budget 1914-1915 se résument comme suit :

	Couronnes.	
1. Dépenses ordinaires (Bosnie comprise)	483 1/2	millions.
2. Dépenses ordinaires	1 1/2	»
3. Crédits spéciaux	81 1/2	»
4. Crédits supplémentaires . , ...	9 1/2	»
Total des dépenses pour l'armée	576	millions.
Pour la marine de guerre :		
5. Dépenses ordinaires	70,8	»
6. Dépenses extraordinaires	5,4	»
7. Crédits spéciaux	101	»
Soit au total,	177,2	millions.

Les dépenses prévues pour l'administration militaire, abstraction faite des crédits spéciaux et supplémentaires, sont de 56,2 millions supérieures aux dépenses actuelles ; elles se répartissent comme suit :

[1] Voir Chronique du mois de mai, page 359.

	Couronnes.	
Soldes	119,6	millions.
Dépenses administratives	13,9	»
Logements	47,4	»
Réengagements de sous-officiers	16,3	»
Vivres	72	»
Alimentation des soldats	78	»
Achat de chevaux	11	»
Artillerie et armements	22	»
Matériel de train	0,4	»
Constructions	12,6	»
Matériel du génie	——	»
Harnachements	32,6	»
Literie	3,6	»
Service sanitaire	6,6	»
Dépenses générales	21	»
Pensions	37	»
Soit au total,	494	millions.
dont à déduire le solde disponible	10 ½	»
Reste	483 ½	millions.

Dans les crédits spéciaux pour l'armée, on remarque les postes suivants :

	Couronnes.	
Développement de l'armée	39,2	millions.
Matériel pour artillerie de montagne	0,3	»
Acquisition de matériel de guerre et fortifications	42	»

Les crédits supplémentaires concernent spécialement le service sanitaire, les vivres, l'alimentation des soldats et les logements ; ces crédits sont en général nécessités par des renchérissements imprévus.

La marine de guerre demande un nouveau et important crédit de 426,8 millions de couronnes, à affecter à la construction de nouveaux navires ; cette somme sera répartie sur un laps de cinq ans et de la manière suivante :

	Couronnes.	
En 1915	43,5	millions.
de 1916 à 1918	100 mill. par an.	
Soit	300	millions.
En 1919	81,5	»

Ces crédits devront couvrir les frais de construction de 4 dreadnoughts de 24 500 tonnes chacun, de 3 croiseurs rapides de 4800 tonnes, de 6 torpilleurs de 800 tonnes; enfin, de 2 moniteurs et de

1 vaisseau-transport. En outre, 5,4 millions seront affectés à la construction d'un port de guerre à Sebenico ; l'agrandissement de notre flotte, qui rend les installations du seul port de guerre actuel (Pola) insuffisantes ainsi que la tendance de décentraliser les établisements navals, justifient pleinement cette décision.

Le contingent des recrues a été fixé à 6500 hommes, ce qui portera à 23 000 marins l'effectif en temps de paix.

* * *

Il est frappant de constater que le poste prévu au budget pour les dépenses extraordinaires ne s'élève qu'à 1 ½ million ; il s'agit simplement d'une annuité du compte de constructions de nouveaux bâtiments et d'ouvrages de défense. Les crédits spéciaux s'élèvent par contre à la somme relativement élevée de 42 millions, dont 7 millions destinés à la construction de fortifications aux frontières de la monarchie et de 32 ½ millions affectés à l'acquisition de canons pour l'artillerie de campagne et de position, d'obusiers et de mortiers de gros calibres, de canons et d'obusiers pour l'artillerie de montagne, ainsi que de munitions nécessaires ; les 2 ½ millions qui restent serviront à l'achat d'aéroplanes et d'automobiles. A en croire le *Neuer Wiener Tagblatt* l'administration militaire remplacerait les obusiers de campagne M 99 et les obusiers de position M 85 par des types les plus modernes.

Les obusiers dont sont munis actuellement les régiments d'artillerie de campagne, ainsi que les deux landwehr, ne répondent plus d'une manière satisfaisante aux exigences modernes. Les expériences avec les nouveaux obusiers de campagne se poursuivent depuis deux ans. Des essais comparatifs effectués avec trois modèles d'obusiers provenant de l'arsenal d'artillerie des usines Skoda, à Pilsen, et des usines métallurgiques rhénanes (maison Erhardt, à Düsseldorf), n'ont pas encore conduit à une solution définitive. Ces expériences ont été reprises au cours des manœuvres de cette année, et il est probable qu'une décision interviendra sous peu. L'exécution des canons sera pour la plus grande partie confiée à l'arsenal d'artillerie à Vienne, le reste de la fourniture, ainsi que les accessoires nécessaires, étant réservés à l'industrie privée.

Le nouvel obusier de campagne M 14 possédera un canon en acier de bronze avec dispositif de recul et de remise au point automatique, ce qui permettra de lancer huit à dix projectiles parfaitement centrés à la minute. Le calibre est de 10,5 cm., la portée maximale 5 km. Cette bouche à feu sera en outre munie des appareils de hausse les plus modernes.

Les obusiers lourds de 15 cm. construits en 1885 ne pouvant plus être employés efficacement comme pièces de position pour l'artillerie de l'armée de campagne, et ceci par suite des inconvénients que présentent d'une part la construction vieillie de leurs affûts, et d'autre part leur peu de mobilité, seront retirés des parcs de cette armée.

Les enseignements donnés par la guerre des Balkans ont tout particulièrement montré la nécessité d'introduire un nouvel obusier de siège.

Des essais concluants furent exécutés avec des nouveaux modèles dans le cours de l'année passée; cet obusier est muni d'un canon en acier, d'un dispositif de recul, d'une ligne de hausse indépendante et d'un bouclier. Les canons de ces pièces sont construits par les usines Skoda, à Pilsen, l'industrie privée étant par contre chargée de la livraison des accessoires.

Le réarmement des régiments d'obusiers de campagne de l'armée et des deux landwehr doit être achevé en 1917 ; les crédits nécessaires sont répartis sur une série d'années.

Quant aux mortiers de forteresse M 11 de 30,5 cm. de calibre, des renseignements ont été donnés dans la chronique de février 1913 [1].

* * *

Quoique le Parlement autrichien ait été dissous par le fait de l'obstruction tschèque, le gouvernement a déposé le budget de Cisleithanie sous forme d'envoi aux présidents des deux Chambres de l'Empire ; par la presse, il a été porté ensuite à la connaissance du public.

Le budget 1914-1915 prévoit pour la défense territoriale un poste de 131,3 millions de couronnes, en augmentation de 22,3 millions comparé au budget de l'exercice 1913.

Il sera créé au 1er mars 1915 huit nouveaux commandements de brigades d'artillerie de landwehr. L'effectif de 371 compagnies d'infanterie sera augmenté de sept hommes, 25 autres compagnies recevront chacune cinq sous-officiers et cinquante-un hommes en plus.

Dans la cavalerie, 40 escadrons verront leur effectif augmenté de dix sous-officiers, de quarante-trois hommes et de vingt-sept chevaux; il sera en outre créé, comme dans l'armée, des patrouilles pour signalement à grande distance.

Dans l'artillerie, on organisera au lieu des états-majors indé-

[1] Page 138.

pendants de division, huit états-majors de régiments d'artillerie de campagne.

L'allocation d'une somme de 339 000 couronnes et la création de 177 nouveaux postes de sergents-majors contribueront à résoudre la question des sous-officiers.

Les effectifs de landwehr s'élèveront à environ 64 000 hommes, en augmentation sur 1913 de 10 500 hommes.

La réorganisation méthodique de notre Landwehr mérite une mention toute spéciale ; le contingent de recrues s'élève cette année à 29 350 hommes, dont 23 500 attribuées à l'infanterie, 2800 à la cavalerie et 3000 à l'artillerie.

La majeure partie de cette augmentation de recrues est destinée à rapprocher les effectifs de la landwehr de ceux de l'armée en temps de paix.

Lorsque le programme de réorganisation attribué aux années 1914 à 1916 aura été rempli, on passera à un point plus important de l'organisation de la landwehr : elle sera pourvue, tout comme l'armée, de sa formation de trains, de ses troupes spéciales, ainsi que de toutes les installations modernes.

On obtiendra de la sorte une landwehr dont la préparation à la guerre ainsi que l'instruction seront en tous points semblables à celles de l'armée.

Il serait naturellement plus avantageux de ne posséder qu'une seule et unique armée ; il faut toutefois convenir que les conditions de droit diverses et compliquées qui nous régissent présentent à cet égard un obstacle sérieux.

* * *

Afin de former les officiers compétents nécessaires aux services des différents établissements techniques de l'artillerie, l'administration militaire propose la création de cours pour officiers-ingénieurs d'artillerie.

Ces cours seront accessibles sous certaines conditions à tous les officiers subalternes de l'artillerie ; ils s'ouvriront au mois d'octobre 1914 dans l'arsenal d'artillerie, à Vienne.

* * *

L'empereur a ordonné la formation à titre de corps indépendant et sous la désignation de «Bataillon de pontonniers N° 2», des 3me et 4me compagnies du bataillon des pontonniers qui, selon le programme de la réorganisation militaire, devaient être créées en automne 1914.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.